

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant HALTE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE L'ENVOLÉE	Numéro de permis 2009905	Date d'inspection Le 30 septembre 2020	
Nom de l'établissement Halte scolaire l'Envolée		Numéro de téléphone (506) 336-3024	
Adresse 135 rue de l'École Shippagan NB E8S 3H1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	21	30 sept. 2020	30 sept. 2020
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : h) s'il est tenu de rapporter en application de la Loi sur la santé publique et de ses règlements qu'un enfant est ou peut être atteint d'une maladie, la maladie rapportée. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	25(h)	18 sept. 2020	30 sept. 2020

<p>Commentaires généraux</p> <p>Les lacunes ont été corrigées et envoyées par courriel donc pas de ratio.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une programmation des activités panifiée et documentée est fait et tenue. • Les dossiers financiers sont tenus sur les lieux et complet. <p>La garderie est maintenant conforme selon la loi et le règlement sur les services à la petite enfance.</p>

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 septembre 2020

Date

original signé par
Emilia Mallet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 septembre 2020

Date